



Paris, le 5 juillet 2010

Pôles d'excellence rurale :

Michel Mercier et Bruno Le Maire reçoivent les lauréats de la Promotion 2010

**Suivi d'une
Conférence de presse le mercredi 7 juillet à 12h30**

72, rue de Varenne 75 007 Paris

A l'issue de l'examen des 201 projets présentés au plan national, Michel MERCIER ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire et Bruno LE MAIRE, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche annonceront la liste des 115 dossiers retenus en présence des élus qui les ont soutenus.

Les candidatures déposées fin février 2010 au titre de l'appel à projets « pôles d'excellence rurale » ont eu à démontrer leur caractère novateur et partenarial à l'échelle de leur territoire, créateur d'emplois et fédérateur des différents acteurs d'une même zone et partenarial.

Elles portent sur des projets d'investissement favorisant l'activité économique ou l'offre de services qui trouvent leur justification au regard des problématiques de chacun des territoires concernés.

Ces projets bénéficieront de subventions d'Etat pour un montant allant, selon la nature et l'importance du projet, de 350 000 à 1 500 000 euros. Les préfets de département sont chargés d'ajuster, avec les porteurs de projets, les plans de financement dans les semaines à venir.

Dans le prolongement des Assises des territoires ruraux, et dans le cadre du plan en faveur des territoires ruraux annoncé le 11 mai dernier, les pôles d'excellence rurale constituent un outil intéressant pour mettre en œuvre de façon concrète la politique d'aménagement du territoire en associant les collectivités territoriales.

Contact presse : Caroline WALLET Tél. 01 42 75 55 27 Caroline.wallet@territoires.gouv.fr